



**HAL**  
open science

# Droit à l'interruption volontaire de grossesse en Argentine

Laure Merland

► **To cite this version:**

Laure Merland. Droit à l'interruption volontaire de grossesse en Argentine. [Travaux universitaires] Aix marseille Université; LID2MS; LID2MS. 2021. hal-03180880

**HAL Id: hal-03180880**

**<https://amu.hal.science/hal-03180880v1>**

Submitted on 25 Mar 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# **Droit à l'interruption volontaire de grossesse en Argentine**

## **Le coup de pouce du numérique**

**Par Laure Merland**

**Maître de conférences HDR**

**LID2MS**

**Aix-Marseille Université**

*« Tu ne jugeras point »*

### **PROLEGOMENES**

**Femmes du monde : plus de 2000 ans « passés dans un sac » et des émancipations encore lentes et difficiles.** Que peut dire un occidental savant au XIX<sup>ème</sup> siècle sur la condition des femmes ? Qu'elle est très disparate dans ce monde brutal ; que restent des pays dans lesquels les femmes se sont émancipées, ont acquis le droit à l'éducation, le droit de choisir un mari, le droit de ne pas se marier, le droit d'avoir ou de ne pas avoir d'enfants, le droit de vote, le droit d'avoir un compte en banque et une activité professionnelle ce fléau qu'est le taux de femmes blessées, violées ou mortes sous les coups de leurs maris, de leurs pères, de leurs frères, de leurs cousins, de leurs voisins ; sans compter la plupart des secteurs d'activités où les femmes à tâches égales touchent une rémunération moindre que leur homologue masculin. Nous sommes toutes « *dans le sac* » et certaines plus que d'autres et nous sommes toutes obligées d'être vigilantes pour éviter que les progrès faits pour en sortir se poursuivent dans le sens de la lumière.

Mais non contents de heurter notre dignité, les mâles tapent plus fort. Ils décident à nos places si nous avons l'obligation impérieuse d'enfanter ou pas voire si aux regards de leurs impératifs nous avons le statut de femme ou pas.

Ah ! Mesdames ! Les Moso de Chine où les hommes ne sont que de simples serviteurs est un peuple qui dans nos rêves nous permet de décompenser nos frustrations !

Mais revenons à notre problème : enfanter ou pas. Qui décide légalement ? Dans la plupart des sociétés occidentales, c'est la principale intéressée, peu importe pour notre propos limité au choix d'enfanter ou pas les conditions requises pour une interruption volontaire de grossesse qui varient sensiblement d'un pays à l'autre.

**L'IVG, une perversion du Droit ?** Il est vrai que le Droit symbolise la vie, le vivre ensemble, qu'il est compris ainsi dans l'esprit humain, et s'incarne dans des lois protectrices de la vie. Mais n'oublions que nos esprits limités ou aveugles concernant certains angles, ne peuvent affirmer la date du début de la vie humaine. La fécondation, le développement intra-utérin (et jusqu'à quand ?), le cri natal, la majorité ? A Rome et ailleurs, dans des temps

reculés, le père n'avait-il pas le droit de vie et de mort sur ses enfants ? Qu'est-ce qu'une vie humaine ? A partir de quel moment mérite-t-elle d'être protégée ? Certains font des hiérarchies qui vont de l'interdiction absolue de l'IVG, au droit pour une femme d'interrompre sa grossesse selon un « *cahier des charges* » de la loi, plus ou moins permissive. Le Droit continue de symboliser la vie dans ces sociétés, mais selon des modalités différentes. Par conséquent, la vie : oui ; mais pas n'importe laquelle.

« J'ai fait un rêve » : l'on pouvait avoir des enfants et le monde était si accueillant que l'on pouvait en avoir beaucoup et être heureux. Un « Childfree » me répondit brutalement : « *j'aime trop mes enfants pour les mettre dans ce monde* ». Il faut admirer les résistants qui ont des enfants et avec espoir créent du bonheur sans ajouter douleurs au malheur.

Mais voilà. Les femmes sont en souffrance : interdite d'IVG, limitée dans l'accès à l'IVG, risquant leur vie lorsqu'elles ont pris cette décision, sans l'appui d'un mari qui parfois préfère les liquider, elles ne peuvent assumer un enfant alors même qu'elles ne parviennent toujours pas à s'assumer elles-mêmes en trouvant une place qui leur assure dignité dans la société.

**Que font les Parlements ?** Composés en majorité de mâles, ils maintiennent les interdictions, les restrictions, comme si la vie des femmes, le corps des femmes leur appartenaient. L'on pourrait presque voir dans cette dogmatique un « viol » de la femme, en toute inconséquence pour eux.

**Mais personne n'appartient à personne.** Protéger les femmes contre la désacralisation de leur être, car leur vie, comme celle des hommes, est sacrée. Aujourd'hui c'est le vivre qui est sacré. Telle est, selon nous, au XXIème siècle, la symbolique du Droit (comme au demeurant depuis des siècles : naître est profane (n'importe qui peut procréer) et mourir ne nous concerne en rien puisque tant que nous sommes vivants, la mort nous est étrangère, et à notre mort, elle nous est sans intérêt (puisque nous ne vivons plus, le tout selon Epicure). Il faut donc approchée la femme (comme l'homme) avec un rituel : rituel de politesse, rituel de respect, rituel de compassion, et nous pensons, modestement car le plurijuridisme est là pour nous rappeler qu'ailleurs le tout dollar existe, tenir les corps hors-commerce, respecter la transcendance qui les protège et les limites naturelles de leur corps à procréer ou ne pas procréer : s'il existe un droit à la vie, sans doute n'existe-t-il point de droit à l'enfant. Un tel droit serait le début du « *quelqu'un appartient à quelqu'un* », de la suprématie scientifique sur ce qu'il y a de plus beau : un enfant. Et d'ouvrir la boîte de Pandore...

Le droit à l'IVG aide les populations à un mieux vivre, ce vivre qui est sacré, exceptionnel, à durée déterminée, contrairement au profane. Et dans mon rêve, aucune femme ne se livrait à l'IVG sans sentiment d'échec, de peine, de déception. L'IVG n'est pas une contraception. Faire face, serrer les dents, avoir du courage, ne rien laisser paraître à peine de lynchage, même avec la loi de son côté : avorter, reste mal vu et restera longtemps mal vu, quelle que soit la société même la plus progressiste, scandinave ou occidentale. Sociétalement, la femme se voit reconnaître une responsabilité : ne pas ajouter de la douleur au malheur : « *Every child is a desire child* » (campagne par affichage de 1946 à Londres et en Grande Bretagne).

**Le retard des pays latins.** Peu de choses à dire : la croyance en le début de la vie au moment de la conception, le machisme, la croyance et la volonté de la femme d'obtenir un statut de mère sous la pression sociale... Jusqu'à ce que les crises économiques et sociales, la faim, la violence, la drogue, les viols, la prostitution enflamment l'Amérique latine (et pas seulement).

Au XXI<sup>ème</sup> siècle, les femmes prennent enfin leur responsabilité, non seulement, pour cesser d'avoir recours aux avortements illégaux, aux féminicides (le pays a enregistré 299 féminicides en 2019, soit 10 % de plus que l'année précédente (273). En 2020, 70 féminicides ont déjà été comptabilisés, selon plusieurs ONG), mais aussi pour avoir un cadre légal admissible. A son tour, l'Argentine, sous l'impulsion des femmes, va faire le « grand virage ».

**L'accélération du temps en Argentine grâce au numérique.** Les Argentines se sont réunies à de nombreuses reprises grâce au numérique : aux réseaux sociaux, à Internet, pour réclamer le droit à l'IVG. Des milliers d'Argentines se sont rassemblées dès 2018 à Buenos Aires pour réclamer la légalisation de l'avortement et dénoncer les féminicides, au lendemain de la Journée internationale des droits des femmes. En 2018, les femmes parlementaires de différents groupes politiques, surnommées les « *sororas* », s'étaient unies autour de leur soutien au droit à l'avortement, un fait rare dans un pays habituellement divisé par la *grieta*, la fracture politique entre péronisme et anti-péronisme. Au lendemain du 8 mars, les mouvements féministes avaient aussi appelé à une grève nationale féministe pour rendre visible le rôle des femmes dans la société et l'économie. Les anti-avortement s'étaient, eux, mobilisés dimanche. Des milliers de personnes, brandissant des foulards bleu ciel contre l'interruption volontaire de grossesse (IVG), ont assisté à une messe à la Basilique de Notre-Dame-de-Lujan, important lieu de pèlerinage, à 75 km à l'ouest de Buenos Aires.

Deux ans plus tard, unies de foulards verts, symbolisant la lutte pour le droit à l'avortement, ou violets, couleur de ralliement des mouvements féministes dans le monde, les manifestantes de tout âge se sont rassemblées entre la Place de Mai et le palais du Congrès, dans le centre de la capitale, a constaté l'AFP. « *C'est mieux d'être dans la rue* » pour se mobiliser avec les autres femmes, « *que de rester à la maison* », a déclaré à l'AFP Nora Viater, 61 ans, un foulard vert noué au poignet. « *Nous voulons choisir combien d'enfants nous voulons* », pouvait-on lire sur une pancarte brandie par Nina, une adolescente de 14 ans, le visage maquillé de vert et de violet, défilant en compagnie d'autres adolescentes de son collège.

Ainsi, « *La mobilisation de 2018 a installé le sujet de l'avortement dans le débat public. Mais avoir un texte porté par l'exécutif donne un tout autre poids à ce débat* », estime Patricia Gomez, professeure de sciences politiques à l'université de Buenos Aires, spécialiste du féminisme et des questions de genre. « *Le gouvernement a fait de cette demande historique du mouvement féministe une priorité* », souligne Monica Macha, députée du Frente de Todos, la coalition au pouvoir. Echec. Nouveau rassemblement grâce au numérique.

Mi-octobre 2020, les 34<sup>es</sup> Rencontres nationales des femmes ont rassemblé des dizaines de milliers de manifestantes. Une mobilisation qui visait à replacer l'IVG au centre des débats, à quelques jours de l'élection présidentielle On en attendait 100 000. Elles ont été plus du double à converger, du samedi 12 au lundi 14 octobre, vers La Plata, la capitale de la province de Buenos Aires, pour participer aux 34<sup>es</sup> Rencontres nationales des femmes.

Venues de tout le pays, de toutes les classes sociales, origines ethniques, orientations ou identités sexuelles, elles ont occupé les hôtels, les places, les rues, pris d'assaut les restaurants et débattu dans l'un des 87 ateliers organisés sur des thèmes liés aux problématiques de genre.

Une foule bruyante, joyeuse, colorée, où le vert, symbole de la lutte pour l'interruption volontaire de grossesse (IVG), dominait. Les femmes affichaient ainsi leur volonté de replacer au centre du débat l'avortement, grand oublié de la campagne des élections présidentielle et législatives.

Les hommes eux-mêmes ont été touchés par le combat de leurs femmes, et grâce à l'Internet, on put avoir des informations sur l'évolution du monde en la matière. Certes, ils n'ont pas abandonné leur machisme. Leur prétexte est protecteur, résumé par la Président : « Je ne veux plus qu'aucune femme ne meure cause d'un avortement », déclarait au Monde le président Alberto Fernandez le 8 février. L'interruption volontaire de grossesse est désormais légale et gratuite en Argentine pour les femmes à partir de 16 ans et pour une durée de 14 semaines (c'est plus qu'en France, où l'IVG est légale jusqu'à 12 semaines), sans condition. Après la demande d'IVG, l'acte doit être réalisé dans un délai de 10 jours maximum. Les hommes transsexuels peuvent également en bénéficier, ce qui nous fait penser que c'est moins le machisme que le sens de la responsabilité contre les souffrances qui a inspiré le Parlement. Le texte autorisant l'avortement jusqu'à 14 semaines de grossesse a été voté par les sénateurs avec 38 voix pour, 29 contre et une abstention. L'on ne peut pas dire que ce soit quand même un franc succès.

Pendant plus de douze heures, les parlementaires argentins ont ferrailé, présentant leurs arguments en faveur ou contre la légalisation de l'avortement jusqu'à la 14e semaine de grossesse. Le suspense est monté encore d'un cran lorsque des membres de la majorité du président de centre gauche Alberto Fernandez, qui a présenté le projet de loi, ont annoncé qu'ils voteraient contre le texte, tandis que des sénateurs catholiques ont affirmé soutenir le projet, malgré leur croyance religieuse.

Déjà approuvé par les députés le 11 décembre 2020, le texte autorisant l'avortement jusqu'à 14 semaines de grossesse a été voté par les sénateurs avec 38 voix pour, 29 contre et une abstention. Cette victoire du camp pro-légalisation intervient deux ans après l'échec d'une première tentative qui avait secoué l'Argentine. Jusqu'ici, l'avortement était puni de trois ans de prison et n'était permis qu'en cas de viol, de danger pour la mère ou de grave malformation du fœtus, selon une loi datant de 1921.

Jusqu'à la dernière minute, les parlementaires ont bataillé, les uns soulignant le caractère "historique" et "inévitabile" de la loi, les autres attaquant un texte "anti-constitutionnel" ou "non viable".

Avec encore en tête le traumatisme de 2018, lorsque les sénateurs avaient rejeté par sept voix un texte similaire, les militantes défendant le droit à l'IVG n'ont pas hésité à braver la pandémie et la chaleur de l'été austral pour se réunir aux abords du Parlement, en plein centre de Buenos Aires. Peu après 4 heures du matin, les tambours et les danses cessent soudainement lorsque résonne la voix de la présidente du Sénat Cristina Kirchner. L'ancienne cheffe de l'Etat annonce l'adoption de la loi, avec 38 votes pour, 29 contre et une abstention, une marge plus importante que prévu.

*"C'est devenu une loi et cela passe désormais dans les mains de l'exécutif", s'est félicitée la présidente du Sénat et ancienne cheffe de l'Etat, Cristina Kirchner, à l'issue d'un débat homérique de plus de douze heures. Seuls quelques sénateurs étaient présents à l'Assemblée, la plupart débattant par visioconférence en raison de la pandémie de Covid-19.*

*Après tant de tentatives et des années de lutte qui ont fait couler du sang et nous ont coûté des vies, aujourd'hui nous avons enfin fait l'Histoire. Aujourd'hui, nous laissons un monde meilleur pour nos enfants", (Sandra Lujan, psychologue). Source :*

<https://information.tv5monde.com/terriennes/l-argentine-rejoint-le-cercle-restreint-des-pays-d-amerique-du-sud-autorisant-l>

La Haute-Commissaire de l'ONU aux droits de l'Homme Michelle Bachelet a salué cette décision et a noté que *"presque tous les décès liés à l'avortement surviennent dans des pays qui le criminalisent ou le restreignent sévèrement, obligeant les femmes à recourir à des procédures dangereuses"*, dans un tweet de ses services. Cette loi servira d'*"inspiration pour que d'autres pays de la région et du monde avancent dans la reconnaissance d'un accès à l'avortement légal et sûr"*, souligne de son côté Amnesty international. La Haute-Commissaire de l'ONU aux droits de l'Homme Michelle Bachelet a salué cette décision et a noté que *"presque tous les décès liés à l'avortement surviennent dans des pays qui le criminalisent ou le restreignent sévèrement, obligeant les femmes à recourir à des procédures dangereuses"*, dans un tweet de ses services. Cette loi servira d'*"inspiration pour que d'autres pays de la région et du monde avancent dans la reconnaissance d'un accès à l'avortement légal et sûr"*, souligne de son côté Amnesty international. Source : ONU.

L'Argentine devient ainsi l'une des rares nations d'Amérique du Sud à autoriser l'IVG, après des années d'un débat qui a profondément divisé l'opinion publique. Elle rejoint Cuba, l'Uruguay, le Guyana, la province de Mexico et l'Etat de Oaxaca, au Mexique, les seuls à autoriser l'IVG sans conditions en Amérique latine. Source : ONU.